

MILLERYINFOS

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - JUILLET 2022

LE MOT DU MAIRE

Enfin, la situation sanitaire semblait s'améliorer. Les mesures contraignantes se sont assouplies. Nous pouvons cependant évoluer plus librement et nous rencontrer. Mais la prudence reste de mise.

Le temps estival de ces derniers jours nous a incité à nous réunir entre amis, en famille, entre voisins. A ces différentes occasions, des débordements comportementaux ont entraîné des gênes, notamment par des cris ou de la musique excessivement trop forte. On peut faire la fête tout en modérant nos agissements, je compte sur vous.

Les vacances scolaires sont arrivées et les travaux de réhabilitation de la cour d'école vont pouvoir démarrer ainsi que la création d'un nouvel accès plus sécurisé par la rue du Chapon.



Le conseil municipal vous invite à venir découvrir la démarche de création de la future place « Centre Bourg », au centre du village, entre le lavoir et la croix St Priest. La date retenue serait le vendredi 7 octobre 2022 à 18h à la salle Marcel Canet où d'autres sujets seront également débattus.

Dans cette attente, je vous souhaite de passer de très bonnes vacances.

Bernard BALLAND



14 juillet
Tournoi de football

18-29 juillet
Centre de loisirs AFR

5 août
Spectacle musical

3 septembre
Marché nocturne

26 septembre
Conseil Municipal

7 octobre
Réunion publique

2

CONSEIL MUNICIPAL
TRAVAUX

3

PROPRETE - DECHETS
BASSIN DE POMPEY
ASSOCIATIONS
INFORMATIONS DIVERSES

4

LE SAVIEZ-VOUS?
PENSE-BETES



2 rue des chènevières
54 670 MILLERY
Tél 03 83 24 96 43
secretariat@millery.fr
www.millery.fr



CONSEIL MUNICIPAL

Principales délibérations et décisions

- attribution d'une subvention de 150 € à l'association des mutilés, combattants et victimes de guerre ;
- attribution d'une subvention de 300 € à l'AFR pour l'achat d'un marabout ;
- révision des tarifs du cimetière et du columbarium ;
- refus de l'arrêt de nuit du fonctionnement des cloches de l'église.

TRAVAUX

Réfection de la cour d'école et du parc

Les enfants sont désormais en vacances. L'entreprise STPL peut investir la cour de l'école pour réaliser les travaux de gros-oeuvre sur les 4 semaines de juillet :

- aménagement d'un cheminement piéton entre la rue du Chapon, l'école et le parc ;
- travaux d'étanchéité des abords des bâtiments mairie et école avec l'imperméabilisation des surfaces par la mise en place d'un sol en béton désactivé ;
- remplacement de l'enrobé de la cour par des pavés drainants, les eaux pluviales étant captées par un réseau de drainage créé à cet effet ;
- reprise des enrobés sous le préau ;
- création d'une plate-bande à végétaliser le long du mur de clôture côté rue du Chapon.

Puis, dans la deuxième quinzaine du mois d'août, le chantier se déplacera dans le parc de la mairie :

- sécurisation de la tyrolienne par l'installation d'un sol amortissant ;

- pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales de l'école venant des toitures et des sols drainants de la cour ;
- passage des réseaux et raccordements ;
- réfection du terrain de pétanque ;
- grignotage des souches et remise en place de terre végétale.

L'opération se terminera en automne par les aménagements paysagers.

Lancement du projet de place de village

La municipalité a décidé de lancer la consultation de maîtrise d'oeuvre concernant le projet de revitalisation du centre-bourg par l'aménagement d'une place de village. Le périmètre des études qui seront confiées à un prestataire, a été élaboré avec l'aide du CAUE 54, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Meurthe-et-Moselle. Il comprend un diagnostic global du village, actuel mais aussi dans la perspective de son extension, les études de faisabilité d'aménagement de la place, un plan de circulation et de stationnement sur l'ensemble de la commune, y compris la revalorisation des cheminements doux (sentiers).

C'est une démarche participative qui vous est proposée afin d'établir un état des lieux vivant de notre village. Il s'agit d'avoir le ressenti, positif ou négatif, de la population, ainsi que des pistes d'actions envisagées par les habitants eux-mêmes. La co-construction, avec le plus grand nombre d'habitants, permettra de nourrir le diagnostic, préambule à l'élaboration d'une stratégie de reconquête et de revitalisation du centre-bourg.



PROPRETE - DECHETS

Les déchets interdits dans votre poubelle

- les piles, les batteries ou les ampoules sont recyclées dans les nombreux points de collecte des supermarchés.
 - les médicaments périmés doivent être rapportés en pharmacie.
 - les déchets d'équipements électroniques sont à déposer dans des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil ou en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
 - les huiles alimentaires peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
 - les huiles moteurs et autre huiles de vidange peuvent être jetées dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
 - les pneus doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie.
- En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Stop aux déjections canines sur le terrain de sport

Lors de la récente Fête des écoles, des enfants ont eu la désagréable surprise de se souiller avec des déjections canines. Nos amis les chiens sont les bienvenus à Millery mais, pour des raisons d'hygiène, l'accès au terrain de sport, aux aires de jeux pour enfants et au parc de la mairie leur est interdit. Et pour la sécurité de tous, ils doivent être toujours tenus en laisse et leurs déjections ramassées. Malheureusement, certains propriétaires ont la fâcheuse habitude de non seulement lâcher leurs chiens sur le terrain, mais en plus s'abstiennent de ramasser leurs déjections. Ces comportements irresponsables sont inadmissibles et doivent cesser.

BASSIN DE POMPEY

Spectacle Coffee Potes le vendredi 5 août

Offert par le Bassin de Pompey, ce spectacle musical gratuit aura lieu au bord de Moselle, à proximité de l'aire de camping-cars, vendredi 5 août en soirée.

<https://www.coffeepotes.fr/spectacles/merci-leon/>



ASSOCIATIONS

Relance du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes a été relancé courant mai. Robert SAUCE, président sortant, a transmis le flambeau à Cédric UGOLINI. Beaucoup de projets en perspective : loto bingo, marche gourmande, distribution de chocolats à Pâques, Saint Nicolas et à Noël, concours de pêche, de belote, de pétanque, fête du 14 juillet, soirées dansantes, jeux de pistes, boîte aux lettres du Père Noël... Et pour commencer, un marché nocturne, samedi 3 septembre de 18h à 23h : 25 exposants déjà inscrits, un repas champêtre ouvert à tous, un parcours gonflable pour les enfants et une chanteuse pour l'animation de la soirée.

Contact : Cédric UGOLINI tél. 06 87 50 64 26 ou ugolinicedric42@orange.fr

INFORMATIONS DIVERSES

Secrétariat de mairie et fermeture en été

Depuis le 1er mai, la mairie est ouverte uniquement les mardis de 16h30 à 18h30 et sur rendez-vous. Mme Laetitia HENRY est arrivée début mai pour épauler Mme Sandrine HERMANN, en poste au secrétariat depuis juillet 2021. Cet été, la mairie sera fermée du 1er au 19 août inclus.

Résultats des élections législatives

Caroline FIAT (NUPES) a conservé son mandat de députée à l'issue des élections législatives.

Réunion publique le 7 octobre

Comme évoqué dans le MilleryInfos de décembre 2021, M. le Maire et l'ensemble du conseil municipal auront le plaisir d'échanger avec les habitants vendredi 7 octobre à partir de 18h (salle Marcel Canet). Un pot de l'amitié clôturera cette réunion.

Semaine Fédérale de Cyclotourisme 2023

Du 23 au 30 juillet 2023, Pont-à-Mousson accueillera la 84ème édition de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme. Pendant une semaine, 8 à 10.000 cyclotouristes vont découvrir la Lorraine à vélo. Ils feront une halte à Millery, le mercredi 26 juillet 2023, pour se ravitailler ou se restaurer.

Les projets éoliens dans le secteur

Les projets éoliens ont actuellement le vent en poupe et font aussi débat au Grand Belleau, Nomeny, Jaulny, Norroy-les-Pont-à-Mousson. Et Millery? Sollicité au printemps 2021, le conseil municipal, réuni en commission de travail, n'a pas souhaité y donner une suite favorable.

Privatisation des places de stationnement interdite

Pour rappel du [MilleryInfos de septembre 2020](#), la place de stationnement devant ou face à votre maison ne vous est pas réservée : votre voisin ou un camping-cars est en droit de l'utiliser. Il est donc inutile de les interpellier ou de leur laisser un petit mot sur le pare-brise!

Limitation des usages de l'eau cet été

En raison de la sécheresse, un arrêté préfectoral précise les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau entre 10h et 18h : interdiction de lavage des véhicules, de remplissage des piscines, de nettoyage des espaces extérieurs, d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts.

Etat civil - Décès

Mme Thérèse VOSGIEN le 7 mai 2022 à 92 ans.

M. Robert COANET le 2 juin 2022 à 91 ans.

LE SAVIEZ-VOUS?

2 hébergements de tourisme à Millery : la chambre et table d'hôtes « La Maison Forte » et le gîte « Studio 500 »

Cette Maison Forte est bien le dernier vestige de l'enceinte fortifiée où vivaient les habitants de Millery, construite vers le XIème siècle. Elle est l'angle nord-ouest de cette enceinte et la maison Lapointe l'angle sud-ouest. Différents échanges, donations et

ventes s'opèrent au fil des siècles. Finalement la Maison Forte devient la propriété d'un ordre religieux qui la fait exploiter en fermage pour être ensuite vendue à des particuliers à la Révolution comme bien national. Le fermage se poursuit et elle devient maison d'habitation à la fin de la première guerre mondiale. Aujourd'hui, après des travaux de réhabilitation importants, la Maison Forte retrouve une prestance contemporaine qui joue sur la pierre ancienne préservée et le métal cher à ce bassin de Pompey. Ainsi, elle renoue avec son nom et propose un hébergement en chambres et tables d'hôtes. Les chambres sont conçues comme des suites avec un espace sanitaire intégré dans une superficie confortable d'environ 40m². Les menus sont élaborés en majorité à partir de produits locaux et en privilégiant les traditions culinaires régionales. La Maison Forte est référencée « 4 épis » auprès de Gîtes de France. Contact : tél. 07 55 68 76 65 ou <https://www.maisonfortemillery.com>

Après deux ans de réflexion et de travaux, un gîte touristique, soutenu par la Communauté de communes du Bassin de Pompey, vient de voir le jour au sein de l'îlot Aigle. Baptisé Studio 500, celui-ci évoque la passion du propriétaire pour la mythique Fiat. Réalisé avec un cabinet d'agences spécialisés, le logement s'adresse aux passionnés de mécanique, de vélo, ainsi qu'aux personnes désirant un endroit calme afin de travailler. Les uns prendront plaisir à découvrir les nombreuses pièces de collection exposées dans le logement. Les autres profiteront d'une connexion internet par fibre, ou d'un lieu propice au repos. D'une capacité de quatre places, l'appartement entièrement équipé a été labellisé 3 épis par Gîtes de France. En outre, une place de parking privative est à disposition. Un mariage, quelques jours ou plus, de pause en Lorraine ? Contact : <https://www.facebook.com/Studio-500-Millery-54-108814135212545> et pour les réservations <https://www.gites-de-france-lorraine.fr/location/locations-gites-millery-studio-500-millery-h54g021343>

Directeur de la publication : Bernard BALLAND

PENSE-BETES

Horaires des travaux de jardinage

8h-20h du lundi au vendredi, 9h-12h/15h-19h samedi, 10h-12h dimanche et jours fériés.

Sortie des sacs et bacs de déchets ménagers

Devant votre domicile, après 19 h, les mercredi (sacs jaunes) et vendredi (autres déchets).

Brûler des déchets verts dans son jardin est interdit

Il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin. Ils dégagent des substances, des particules fines notamment, toxiques pour les être humains et l'environnement. Préférez la déchetterie, la composterie ou la collecte sélective (bac vert). Cela peut vous éviter une amende allant jusqu'à 450 €.

Ouverture de la mairie

mardi 16h30-18h30 et sur rendez-vous